

<https://www.aefinfo.fr/depeche/715773-reforme-de-la-formation-enseignants-des-acteurs-s...>

 Camille Mordelet

 6 min read

Réforme de la formation enseignants : des acteurs soulagés après l'annonce de sa suspension et prêts à la retravailler

Que pensent les acteurs de l'enseignement de l'annonce, le 17 juillet 2024, de la suspension de la réforme de la formation des enseignants ? Une "bonne nouvelle" pour le Snesup-FSU, "le gouvernement n'avait pas le choix" après sa démission la veille, selon Christophe Bonnet (CFDT). Alain Frugière, président du Réseau des Inspé, ne "souhaite pas que la réforme soit enterrée, mais retravaillée", en incluant le réseau dans les concertations. Tout le monde attend maintenant de voir la position du futur gouvernement sur cette réforme, avant d'éventuellement la retravailler.



Un certain soulagement a accueilli l'annonce, par la ministre Nicole Belloubet, du report de la réforme de la formation des enseignants. Shutterstock

"Voilà une bonne nouvelle", réagit le Snesup-FSU dans un communiqué, après l'annonce le 17 juillet 2024 par la ministre de l'Éducation nationale Nicole Belloubet de la suspension de la réforme de la formation des enseignants, "du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale et [de la période de gestion] des affaires courantes". D'après les informations d'AEF info, un autre point de blocage vient de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, qui aurait refusé de signer le décret encadrant cette réforme, en raison de son coût ([lire sur AEF info](#)).

"La réforme de la formation initiale est enfin enterrée ! Sur le fond (concours à bac+3), comme sur la forme (passage en force), ce n'était ni fait, ni à faire. Et ce n'était certainement la réponse à la crise d'attractivité", a de son côté réagit le Snes-FSU dans un tweet.

Jean-Rémi Girard, président du Snalc, explique à AEF info que cette annonce "correspond à ce que l'on demandait, sachant que le problème majeur était celui du calendrier" trop contraint. Il rappelle par ailleurs que plusieurs pans de la réforme n'étaient pas encore connus. "Ça a été pénible de voir le gouvernement essayer de faire passer cette réforme au forceps, pour *in fine* se retrouver au point de départ. Vraiment très mal géré en termes de discussion et de timing."

Même satisfaction du côté de Christophe Bonnet, secrétaire national de la CFDT-Education, formation, recherche publiques : "c'était infaisable dans ces conditions". Pour lui, "le gouvernement n'avait pas le choix : dès lors que le décret n'était pas paru en amont de la démission du gouvernement, il ne pouvait plus être publié. Le DGRH nous a clairement indiqué cette semaine que ce décret ne relève pas des affaires courantes".

Le réseau des Inspé ne souhaite pas que la réforme soit "enterrée", mais "retravaillée"

Alain Frugière, président nouvellement réélu du Réseau des Inspé ([lire sur AEF info](#)), explique que l'organisation ne "souhaite pas que la réforme soit enterrée, mais retravaillée. Avec des concertations dont ferait partie le réseau". Ainsi, il souligne être en accord avec le fond de la réforme, qui permet un "continuum de formation sur cinq ans", la création d'une licence dédiée au professorat des écoles, et présente un "avantage social" avec le statut de fonctionnaire et un salaire pendant la formation des lauréats de concours.

Mais il reconnaît également que publier un décret en juillet, comme il était initialement prévu par Nicole Belloubet ([lire sur AEF info](#)), "était difficile à mettre en œuvre" derrière. "Des collègues avaient commencé à anticiper et travailler, mais c'est difficile sans textes officiels, connus, ou même discutés."

D'autant que l'une des grandes inconnues de cette réforme demeure le devenir des Inspé, après l'annulation d'un groupe de travail fin juin consacré à la gouvernance des futures "écoles normales supérieures du professorat" (ENSP, [lire sur AEF info](#)). "Quel va être le devenir institutionnel des Inspé : composante universitaire ? Le même cadre mais avec des évolutions réglementaires ? La création de nouvelles structures mais dans ce cas, lesquelles ? Et pour quelle gouvernance et quel modèle économique ?" énumère Alain Frugière.

Quelles suites dans les prochaines semaines ?

"Le ministère annonce aujourd'hui que cette réforme est 'différée'... Qu'est-ce à dire ? Simplement suspendue ou reportée ? Retirée ? Difficile d'en dire plus maintenant. Pour la suite, tout est dans les mains du prochain gouvernement", estime le Snesup-FSU, qui continue de demander l'ouverture de "réelles négociations dès la rentrée, pour une autre réforme, dans le respect des équipes et des étudiants, de leurs représentants et des instances".

Même interrogation pour Christophe Bonnet (CFDT), pour qui la suite du dossier va dépendre de la composition du prochain gouvernement : "que va-t-il se passer s'il décide que ce décret lui convient et le publie avant la rentrée 2024 ? Ce serait impossible à appliquer dans l'immédiat et il serait inévitable que la réforme s'appliquerait en vue d'une session de nouveaux concours en 2026". Et encore, souligne-t-il, cela "suppose que le futur gouvernement reprenne ce texte" qui, pour l'organisation syndicale, comporte toujours des "volets à clarifier" : les contenus des concours, le futur des Inspé, etc.

Concernant l'obligation de service de quatre ans pour les titulaires, à laquelle le syndicat s'est au début opposé, il la trouve "plus acceptable" maintenant que les lauréats ont obtenu le statut de fonctionnaire en M1 comme en M2. "Mais cela suppose aussi une attention, un encadrement et une formation continue renforcés durant les premières années de titularisation."

Jean-Rémi Girard (Snalc) estime de son côté que si le dossier est relancé, il faudra retravailler plusieurs points de la réforme. D'abord, la dispense d'épreuves d'admissibilité pour ceux qui auraient suivi une nouvelle licence professorat des écoles, afin d'éviter le "deux poids, deux mesures pour les candidats" ([lire sur AEF info](#)). Il se dit aussi contre le fait d'imposer aux lauréats des concours de suivre un futur master M2E, et plaide pour l'inclusion des masters recherche dans les maquettes.

Enfin, il attend de voir ce que deviendra la promesse d'un salaire de 1 400 euros pour les étudiants de M1, après la constitution du budget de 2025. Et, comme d'autres, il demande "une présentation officielle de l'architecture complète de cette réforme", ce qui n'a jusqu'à présent pas eu lieu avec des arbitrages rendus au compte-goutte.

Generated with Reader Mode